Et après ?

Après la démolition du bâtiment 19, les prochaines étapes de l'aménagement du cœur du quartier sont :

Ouverture du quartier avec la transformation de l'allée Sœur Emmanuelle en rue circulée (voitures zone 30, vélos, cheminements piétons et personnes à mobilité réduite), accessible aux services d'urgence et de secours

Démolition de la cage d'escalier 15 du bâtiment 20

Construction de **65 logements neufs** à la location, **28 logements en accession sociale à la propriété**, locaux d'activité en rez-de-chaussée et **rénovation de 283 logements**

Création de **nouveaux espaces publics végétalisés** et respectueux de l'environnement (plantation d'arbres et de nombreux arbustes)



POUR TOUTE QUESTION sur le projet urbain

Venez à la Maison du projet !

33, avenue de la Méditerranée
Tél. : 04 89 98 19 52
Mail : maisonprojet.moulins@nicecotedazur.org
Horaires : du lundi au vendredi,
de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h
(fermeture le vendredi à 15h45)



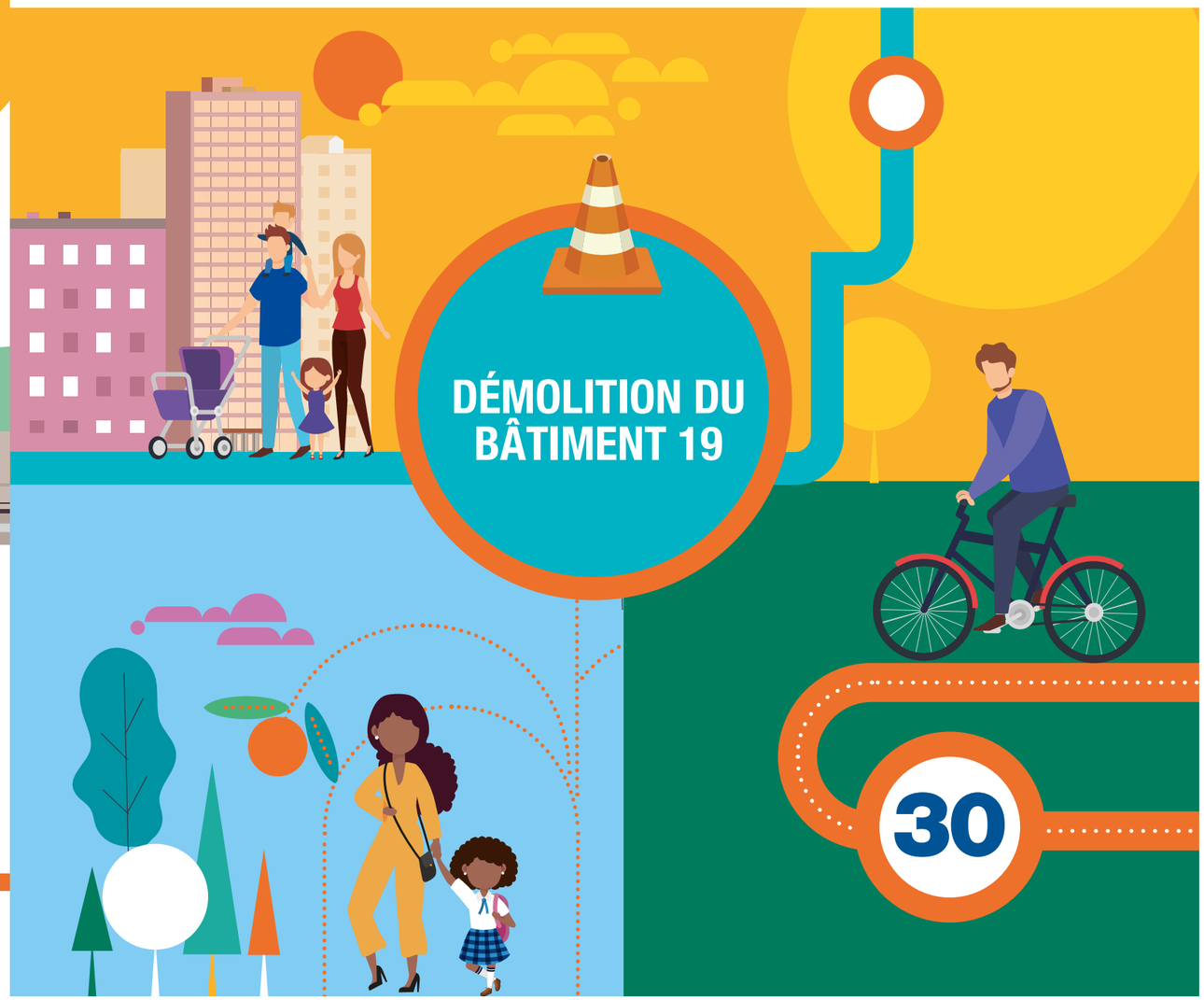
©ComDZ.fr - Septembre 2025 - Métropole Nice Côte d'Azur

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine · UNION EUROPÉENNE · RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité · RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR · VILLE DE NICE · MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR · Côte d'Azur habitat · ActionLogement · BANQUE des TERRITOIRES

QUARTIER D'AVENIR

les moulins
INFOS TRAVAUX

Le quartier **poursuit sa transformation**



www.renovationurbaine.nicecotedazur.org

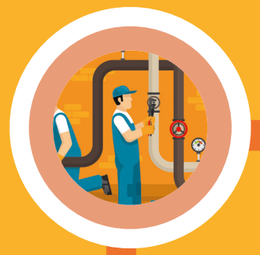
ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine · MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Renouveau du cœur de quartier, la suite

Le quartier continue sa transformation avec la démolition du bâtiment 19 pour permettre la construction de nouveaux logements.

Les 5 phases de la démolition

- **Bâtiment 19 - Démarrage en août 2026 - Durée des travaux : 8 mois**



PHASE 01

Dévoiement des réseaux d'eaux et d'électricité

Avant de démolir un bâtiment, les tuyaux (eau chaude, électricité, téléphone…) qui sont enterrés dans le sol doivent être détournés et remis à neuf pour être prêts pour les futures constructions.



PHASE 02

Désamiantage

L'amiante présent dans les parties non apparentes des appartements doit être enlevé. On repère précisément les endroits concernés et on les isole en tendant des bâches. Puis, on retire les matériaux qui contiennent cette substance tout en aspirant directement l'amiante qui s'en dégage.



PHASE 03

Déconstruction

On démonte tout l'intérieur des appartements (montants des portes, plomberie et électricité).



PHASE 04

Démolition par « écrêtage »

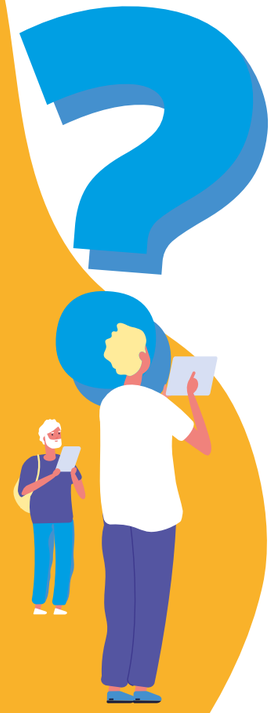
Un engin démolit le bâtiment progressivement, niveau par niveau, en partant de l'étage le plus haut. Cette technique est utilisée quand une pelle à grand bras ne peut pas intervenir. Un échafaudage et un filet permettent de retenir les débris et les poussières. Grâce aux phases précédentes qui ont permis de dégager un maximum de matériaux, cette opération est facile et rapide.



PHASE 05

Concassage et déblaiement

Les déchets du chantier seront enlevés du site pour être broyés et réutilisés, par exemple pour la construction d'une route ou l'aménagement d'un terrain.



Foire aux questions

La démolition va-t-elle fragiliser les bâtiments voisins ?

La technique de démolition par écrêtage permet de **démolir le bâtiment étage par étage de l'intérieur,** et non d'un seul coup. Ainsi, les bâtiments à proximité seront parfaitement préservés.

Y a-t-il des poussières dangereuses comme l'amiante ? Le désamiantage est-il obligatoire ? Est-ce dangereux ? Les bâtiments voisins contiennent-ils de l'amiante ?

Le désamiantage est obligatoire et s'opère selon **une procédure très stricte pour garantir une totale sécurité des intervenants et du voisinage** : les zones traitées sont confinées pour être totalement étanches pour maintenir les poussières qui contiennent de l'amiante. Parfois, l'amiante peut aussi être aspiré ou récupéré par brumisation. Les déchets sont ensuite acheminés vers un centre de traitement spécialisé.

BON À SAVOIR : l'amiante ne présente aucun danger tant qu'il n'est pas dégradé et réduit en poussière que l'on pourrait respirer.

Les appartements et les balcons vont-ils recevoir des poussières ? Pendant combien de temps ?

Lors de l'étape de l'écrêtage, un filet et un échafaudage entourent le bâtiment. Ces dispositions permettent **de contenir les débris et de limiter les poussières.** Par ailleurs, **les matériaux seront arrosés pour limiter le déplacement des poussières,** avec un tuyau fixé sur la pelle ou manoeuvré par un ouvrier au sol. Un nettoyage autour du chantier sera organisé régulièrement.

Est-ce que le chantier sera bruyant ?

Des mesures sont prises pour limiter le bruit : intervention privilégiée des engins à faible émission de bruit.

Pour toute question relative au chantier, à qui puis-je m'adresser ?

Votre interlocuteur sera le responsable « chantier propre ». Vous trouverez ses coordonnées sur un panneau d'affichage de chantier.

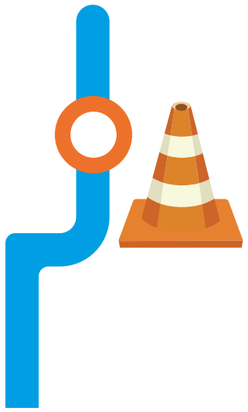
Emploi & Formation

Avec le Projet de Rénovation Urbaine, les chantiers de démolition et de construction vous offrent des opportunités d'emploi et de formation

Rencontrez votre interlocuteur PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) à la Maison du Projet. Il vous aidera à trouver ou retrouver un emploi stable en construisant un parcours qualifiant.

Permanences à la Maison du projet,
33 avenue de la Méditerranée
Plus d'info & horaires : 04 89 98 19 52





Un chantier vert

Un chantier respectueux de l'environnement

Les entreprises et les intervenants du chantier s'engagent dans une démarche de « chantier vert » afin de :

- préserver les ressources et la biodiversité,
- réduire les risques, les nuisances et les déchets,
- valoriser par le réemploi et le recyclage.

